

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN DE THENIERES
DU 17 OCTOBRE 2022 (N° 2022 04)**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RISPAL, Maire.

Présents : RISPAL Robert, BESOMBES Lucienne, BREVIER Michel, ROUX Christian, CRESPIY Anne-Marie, DESMONS Jean-Michel, PAGES Gérard, CHARBONNIER Isabelle, BOUTIE Cédric, HOOGSTOEL Nadia.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée, et Monsieur Jean Michel DESMONS a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant les questions qui sont à l'ordre du jour :

- ✓ Création budget lotissement Saint Gervais,
DELIBERRATION NO 2022/04/01
POUR : 10 CONTRE : 0

Le budget sera dénommé « budget annexe lotissement Saint Gervais 2 ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe. Il est soumis à la TVA, instruit en nomenclature M14, il comporte 10 lots. Il n'a pas d'autonomie financière et un emprunt vat être fait.

- ✓ Désignation d'un correspondant incendie et secours par arrêté parmi les élus,
Monsieur BREVIER Michel sera nommé par arrêté du maire à cette place.
- ✓ ~~Demande d'aide financière par la SARL camping du lac suite à l'interdiction de baignade de~~
quelques jours l'été 2022,
Demander les différents bilans pour remettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- ✓ Validation du RPQS,
DELIBERRATION NO 2022/04/02
POUR : 10 CONTRE : 0
RPQS validé.
- ✓ Remboursement des Paddle et gilets de sauvetage par la base nautique,
DELIBERRATION NO 2022/04/03
POUR : 10 CONTRE : 0
Le conseil municipal demande à la base nautique de rembourser l'avance faite par la commune pour l'achat de matériels pour un montant de 2435.60 euros.
- ✓ Prolongation de 6 mois de la convention de prestation de services pour l'animatrice de la Viadène,
DELIBERRATION NO 2022/04/04
POUR : 10 CONTRE : 0
La convention est prolongée pour 6 mois.

- ✓ Changement rue de Thénières en route de Thénières suite à une erreur dans l'adressage.
 DELIBERRATION NO 2022/04/05
 POUR : 10 CONTRE : 0
 Le nom de la rue en route de Thénières est validé.
- ✓ Questions diverses.
 Voir travaux fontaine de Saintignac.
 Evaluer le cout pour l'aménagement de jeux au lac de Saint Gervais.

Ce compte rendu sera affiché conformément aux dispositions de l'article L2121- 25 du Code Général des Collectivités locales.

Signature des membres présents (ou motif de non signature)

RISPAL Robert, Maire	
BESOMBES Lucienne	
BREVIER Michel	
ROUX Christian	
CRESPY Anne-Marie	
DESMONS Jean-Michel	
PAGES Gérard	
CHARBONNIER Isabelle	
BOUTIE Cédric	
HOOGSTOEL Nadia	